

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

numéro
CM_210921_2

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le quinze septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	22
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRES Gilles,  
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier,  
SAUVIER Jean-Marc, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel,  
SYZ Nathalie, DRUART David, LAUGIER Élisabeth, GOURMELON Iz'ia, LAATEB Claude,  
STADLER Magali, ROUQUETTE Damien, CAUVY Françoise, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

RICARDO Christian à LAATEB Claude, KASSOUH Hamed à LÉVÊQUE Gaëlle,  
BOSC David à KOEHLER Didier, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique, DETRY Thibault  
à DRUART David, BENAMMAR-KOLY Fadiha à CROS Ludovic

Absents :

COUPEAU Sandrine

<b>OBJET :</b>	<b>VENTE PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE DE L'IMMEUBLE LIBERTÉ CADASTRÉ AI44 ET AI47 A L'ASSOCIATION ADAGES</b>
----------------	--

**VU** les délibérations n°20150630012 du Conseil municipal du 30 juin 2015 et n°CC\_20150722\_006 du Conseil communautaire du 22 juillet 2015, relatives à la convention de veille foncière sur le centre ancien entre la Mairie de Lodève, la Communauté de communes Lodévois et Larzac et l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie n°2015-H-214 signée le 23 octobre 2015 et approuvée par le Préfet de Région le 26 octobre 2015 et son avenant ;

**VU** les délibérations n°CM\_210706\_7 du Conseil municipal du 6 juillet 2021 et n°CC\_210708\_24 du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 validant la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) mise au point suite à l'avis de la commission régionale d'engagement et des partenaires, convention signée avec les partenaires le 16 juillet 2021 à Lodève et contenant dans son programme d'actions matures l'opération « AME 4d. Programme de production de logement îlot Liberté »,

**CONSIDÉRANT** que la Mairie de Lodève et la Communauté de communes Lodévois et Larzac ont confié à l'EPF d'Occitanie sur le fondement de la convention sus-visée une mission d'acquisition et de portage foncier sur le périmètre du centre ancien dans le but de produire des logements locatifs sociaux,

**CONSIDÉRANT** l'acquisition le 19 juillet 2016 par l'EPF d'Occitanie de l'immeuble dit « Liberté » situé au 14 boulevard de la Liberté sur les parcelles cadastrées AI 44 et 47 au prix de quatre vingt dix sept mille euros Hors Taxes (97 000 € HT) contenant un immeuble en R+3 avec un sous-sol en mauvais état et une cour ouvrant sur la rue du 24 février avec un bâtiment correspondant à des garages de plein-pied,

**CONSIDÉRANT** que la convention ORT, sus-visée, précise les modalités de revitalisation du centre-bourg de Lodève dans le cadre d'un projet urbain et d'une stratégie globale et transversale qui s'articule autour de cinq axes :

- la réhabilitation du parc de logements et la lutte contre l'habitat indigne,
- la redynamisation commerciale et économique,
- une mobilité apaisée,
- un cadre de vie agréable,

- une animation renforcée autour des équipements publics,

**CONSIDÉRANT** la publication d'un appel à projet par la Mairie de Lodève le 14 janvier 2021 clôturé le 5 juillet 2021 sans candidature recevable,

**CONSIDÉRANT** le projet de l'association Adages déposé par courrier le 1<sup>er</sup> septembre 2021, proposant l'achat et la réhabilitation de l'immeuble pour créer une résidence de quatorze logements locatifs sociaux, accessible aux personnes à mobilité réduite et pour un public mixte de personnes âgées et de jeunes en insertion professionnelle : cette acquisition se ferait conjointement avec un immeuble communal sis 14 Boulevard Jean Jaurès afin d'optimiser le modèle économique de ce programme de rénovation d'immeubles en coeur de ville,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de donner un avis favorable à la vente par l'EPF d'Occitanie des parcelles cadastrées AI 44 et 47 à l'association Adages assortie d'une garantie de rachat par la Mairie de Lodève si l'acquisition ne devait pas aboutir pour un montant estimé par l'EPF au 30 septembre 2020 à cent vingt huit mille cinq cent dix huit euros et soixante treize centimes Hors Taxes (128 518,73 € HT).

**Où l'exposé de Gaëlle LÉVÊQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la vente par l'EPF d'Occitanie des parcelles cadastrées AI 44 et 47 pour un montant estimé par l'EPF d'Occitanie au 30 septembre 2020 à cent vingt huit mille cinq cent dix huit euros et soixante treize centimes Hors Taxes (128 518,73 € HT), à l'association Adages assortie d'une garantie de rachat par la Mairie de Lodève,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Gaëlle LÉVÊQUE

